

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE442

présenté par

Mme Battistel, M. Leseul, M. Delautrette, Mme Pic, Mme Jourdan, M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , y compris ceux de petits réacteurs modulaires, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à respecter l'objet du présent projet de loi en écartant la référence aux petits réacteurs modulaires SMR qui ne sont pas concernés. En outre, cette technologie est aujourd'hui loin d'être précisément définie, encore moins mature et très loin d'une phase d'industrialisation.